

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

Sous la présidence de Mme LOTZ Suzanne, Maire,

Etaient présents : GRUCKER Alain, Adjoint,

Mme TSCHUDY Isabelle, MM. KOENIG Christophe, HOEFLER Thierry, PIASENTIN Jean-Christophe, FRANCK Michel, Mme DE ALMEIDA PIRES Sandra, MM. DESCHAMPS Joël, SONNTAG René et FRITSCH Hubert.

Absents excusés : M. EHRHART Yves, adjoint, qui a donné procuration à M. GRUCKER Alain, Mme DITTLO Elodie qui a donné procuration à Mme TSCHUDY Isabelle.

07. Adoption du procès-verbal du 05 février 2018

Le procès-verbal de la séance du 5 février 2018 est adopté par tous les membres du Conseil Municipal présents.

08. Compte Administratif 2017 et Compte de Gestion 2017

Le Conseil Municipal, après délibération,

► ADOPTE le compte administratif et de gestion de l'exercice 2017 présenté par le Comptable du Trésor de Barr et arrêté comme suit :

| | | | |
|---|----------|---|----------------|
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | : | 460 615.66 € |
| | Recettes | : | 655 817.97 € |
| Excédent | : | | 195 202.31 € |
| INVESTISSEMENT | Dépenses | : | 1 470 565.65 € |
| | Recettes | : | 1 331 226.00 € |
| Déficit | : | | 139 339.65 € |
| Excédent global de clôture de l'exercice 2017 | : | | 55 862.66 € |

Adopté à l'unanimité, Madame le Maire ayant quitté la séance lors du vote.

09. Affectation du résultat

Le Conseil Municipal,

Après avoir entendu les explications de Madame le Maire concernant le Compte Administratif 2017,

Et après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de répartir le résultat globalisé des années antérieures comme suit :

| Compte | Intitulé du compte | Dépenses d'Investissement | Recettes d'Investissement | Recettes de Fonctionnement |
|--------|------------------------------------|---------------------------|---------------------------|----------------------------|
| 001 | Investissement reporté | 139 339.65 € | | |
| 1068 | Affectation de résultat | | 139 339.65 € | |
| 002 | Excédent de fonctionnement reporté | | | 55 862.66 € |

Adopté à l'unanimité.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

10. Budget Primitif 2018

Le Conseil Municipal, après délibération,

- ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2018 arrêté comme suit :

| | | | |
|----------------|----------|---|--------------|
| FONCTIONNEMENT | Dépenses | : | 545 872.66 € |
| | Recettes | : | 545 872.66 € |
| INVESTISSEMENT | Dépenses | : | 804 336.31 € |
| | Recettes | : | 804.336.31 € |

Adopté à l'unanimité

A. Budget Primitif 2018 - Cotisations Caisse Assurance Accidents Agricole

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DÉCIDE que la cotisation afférente à l'exercice 2018 sera couverte, en partie, par la somme de 2 800.00 € par l'affectation du produit de la location du droit de chasse.

Adopté à l'unanimité.

11. Contributions Directes

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

VOTE les taux d'imposition, identiques à 2017 :

| | | |
|---|---|---------|
| - Taxe d'Habitation | : | 18.27 % |
| - Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties | : | 10.23 % |
| - Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties | : | 41.71 % |

Adopté à l'unanimité.

12. Bâtiments communaux - Cession

A. 58 – 59 Rue Principale – Grange arrière

Le permis de construire pour modification et changement de destination de la grange allant sur le chemin de la Promenade a été déposé par Madame et Monsieur GONCALVES. L'entrée de cette habitation sera Chemin de la Promenade. Maître WALTER, notaire à Epfig est chargé des formalités de la vente.

B. 58 – 59 Rue Principale - Demande de cession anticipée et partielle d'un bien porté par l'Etablissement Public Foncier (EPF) d'Alsace

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 30 septembre 2013, portant acceptation des modalités d'intervention et de portage de l'EPF d'Alsace pour l'acquisition du bien suivant :

| Section | N° cadastral | Lieudit - Adresse | Surface |
|---------|--------------|-------------------|------------|
| 1 | 329 | 58 rue Principale | 14,44 ares |
| 1 | 332 | 59 rue Principale | 3,11 ares |

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

- VU la convention pour portage foncier signée en date du 7 janvier 2014 entre la Commune et l'EPF d'Alsace, pour une durée de 4 ans, fixant les modalités d'intervention, de portage et de restitution du bien ;
- VU l'acte d'acquisition par l'EPF d'Alsace en date du 5 mars 2014 ;
- VU l'arrivée du terme de la convention le 4 mars 2018 ;
- VU le procès-verbal d'arpentage provisoire du 16 août 2017 du cabinet ANDRES divisant la parcelle 329 en deux parcelles distinctes de 10,53 ares ((B)/329) et de 3,91 ares ((A)/329) ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- DEMANDE à l'EPF d'Alsace de procéder à la cession partielle et anticipée du bien porté, à savoir une surface bâtie de 3.91 ares ((A)/329) à détacher de la parcelle cadastrée section 1 n° 329 avec la parcelle 332 pour une surface de 3.11 ares au prix global de 115 000.00 € (cent quinze mille euros) dont 5 000.00 € de frais d'agence au profit de Monsieur BUDUS Dinger d'Obernai ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à signer un acte de vente notarié en ce sens ;
- AUTORISE l'EPF d'Alsace à constituer :
 - une servitude de passage de réseaux à la charge des parcelles cadastrées section 1 n° 332 et section 1 n° Provisoire (A)/329 (fonds servants) et au profit du bien vendu soit la parcelle numéro provisoire (B)/329 (fonds dominant),
 - une servitude de débord de toit à la charge du bien vendu soit la parcelle numéro provisoire (B)/329 (fonds servant), et au profit de la parcelle cadastrée section 1 n° Provisoire (A)/329 (fonds dominant).
- CHARGE et AUTORISE Madame Suzanne LOTZ, Maire, à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

C. Jardin de l'Ecole et Préau – Rue Principale

Le 27 novembre 1945, l'arbre de la Liberté, un tilleul, a été planté sur la parcelle n° 337 de la section n° 1 par le Conseil Municipal « *en commémoration du premier anniversaire de la Libération de l'occupation allemande qui avait duré du 21 juin 1940 au 27 novembre 1944* » extrait de la séance du Conseil Municipal du 24 novembre 1945.

Une partie de la parcelle n° 337 parallèle à la Rue Principale sera gardée par la Commune pour préserver le tilleul « Arbre de la Liberté ».

CONSIDERANT l'offre de Madame ROTH Silke de 41 400.00 € pour les biens cadastrés section n° 01 parcelles n° 338 de 1.30 are et parcelle 337 de 1.20 are soit un total de 2.50 ares dont 0.50 are restera bien communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- AUTORISE Madame le Maire à signer la vente auprès de Maître SIEGENDALER, notaire à Barr au nom de la Commune avec Madame ROTH Silke de Goxwiller au prix de 41 400.00 € pour les parcelles n° 337 (déduction faite d'environ + ou - 50 m² correspondant à la partie avant incluant l'arbre de la Liberté) et n° 338 pour une superficie totale d'environ 200 m²,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

- DECIDE que cette nouvelle parcelle sera mise à la disposition de Madame ROTH Silke à titre gracieux, l'élagage et l'entretien du Tilleul restant à la charge de la Commune.

Adopté à l'unanimité.

D. 57 Rue Principale – Ecole et cours

Le compromis de vente a été signé par Monsieur CROMER Nicolas.

13. Groupe Scolaire

A. ADAM Toitures : Avenant n° 01 – lot n° 03 : Etanchéité – Végétalisation - Couverture

Madame le Maire explique l'avenant à prendre en plus-value par rapport au lot n° 03 – Etanchéité – Végétalisation – Couverture.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'avenant n° 01 pour le lot n° 03 : Etanchéité – Végétalisation - Couverture avec ADAM Toitures de Fergersheim pour un montant de 1 692.48 € H.T. à rajouter au Marché initial,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 01 avec ADAM Toitures de Fergersheim.

Adopté à l'unanimité.

B. ECK et Fils : Avenant n° 01 – lot n° 09 : Menuiserie intérieure bois

Madame le Maire explique l'avenant à prendre en plus-value et en moins-value par rapport au lot n° 09 – Menuiserie intérieure bois.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'avenant n° 01 pour le lot n° 09 : Menuiserie intérieure bois avec ECK et Fils d'Obernai pour un montant de 5 947.82 € H.T. à rajouter au Marché initial et une moins-value pour un montant de 5 947.82 € H.T. à déduire du Marché initial,
- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 01 avec ECK et Fils d'Obernai, sans incidence financière pour la Commune.

Adopté à l'unanimité.

C. DECOPEINT : Avenant n° 01 - lot n° 12 Isolation extérieur – Ravalement – Peinture intérieure

Madame le Maire explique l'avenant à prendre par rapport au lot n° 12 – Isolation extérieurs – Ravalement – Peinture intérieure.

Le Conseil Municipal,

- ACCEPTE l'avenant n° 01 pour le lot n° 12 – Isolation extérieurs – Ravalement – Peinture intérieure avec la Société DECOPEINT de Kilstett,

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

- AUTORISE Madame le Maire à signer l'avenant n° 01 avec la Société DECOPEINT de Kilstett, sans incidence financière pour la Commune.

Adopté à l'unanimité.

D. Modulaires

Les modulaires du parking de la Salle Socioculturelle ont été enlevés par l'entreprise II Vinci. L'entreprise a versé une indemnité de 350.00 € pour les câbles électriques.

14. Déclaration d'Intention d'Aliéner

La Commune a transmis à la Communauté de Communes la déclaration d'intention d'aliéner, sans intention de préempter, concernant la vente :

- Section n° 13 (lot A) parcelles n° 211 et 212 - 16 rue de la Gare – Bâti sur terrain propre, superficie totale 700 m².

15. Divers

A – ATSEM – Madame KLEIN Géraldine

Madame KLEIN Géraldine, ATSEM à l'école maternelle de Goxwiller a remis à Madame le Maire, un courrier de demande de mise en disponibilité pour 3 ans à partir du 22 avril 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ACCEPTE la mise en disponibilité pour 3 ans de Madame KLEIN Géraldine à partir du 22 avril 2018,
- DEMANDE la création d'une vacance de poste d'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelle pour la durée de la disponibilité soit 3 ans,
- DEMANDE que la personne soit en possession du CAP petite enfance et du concours d'ATSEM, ou en cours de préparation.

Adopté à l'unanimité.

B – Validation des horaires d'Ecole

La Commune est en attente de l'accord de l'Académie pour les horaires d'école pour la rentrée 2018/2019.

C- Stationnement – Rue de la Gare

La Commune a réceptionné un mail concernant le stationnement des voitures et autres véhicules sur le trottoir le long de la Rue de la Gare.

Madame le Maire informe que : « Depuis juillet 2015, le fait de stationner devant son garage est également passible d'une amende de 135.00 €. »

Il est rappelé que :

« Le stationnement en agglomération se fait le long du trottoir, donc sur la chaussée sauf :

- En présence d'emplacement prévu à cet effet (parc de stationnement, marquages au sol) ;

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

- En présence de signalisation ci-dessous :



Il doit se faire dans le sens de circulation, soit à droite sur une chaussée à double sens de circulation, soit indifféremment à droite ou à gauche sur une chaussée à sens unique.

L'arrêt et le stationnement sont interdits lorsqu'ils gênent les autres usagers et notamment :

- Sur des voies réservées aux autres usagers (trottoirs, arrêts et couloirs de bus, passages pour piétons, bandes cyclables, voies vertes, etc...)
- S'ils font obstacle à la circulation ou à l'intervention (sur pont, dans un tunnel, au niveau d'une ligne continue ou d'une bouche d'incendie, obligeant les autres usagers à la franchir)
- S'ils gênent la lecture de la signalisation par les autres usagers
- S'ils gênent le départ d'autres usagers comme, par exemple, un véhicule sortant d'un garage ou quittant une place de stationnement.

Le stationnement est considéré comme abusif, et donc interdit, lorsqu'il excède une durée de 7 jours au même endroit. »

Le Conseil Municipal, après délibération,

- DECIDE de ne pas engager des frais supplémentaires pour un marquage au sol ou la pose de panneau d'interdiction pour la Rue de la Gare,
- DEMANDERA aux forces de l'ordre de passer et de mettre des avertissements aux contrevenants dans un premier temps.

Adopté à l'unanimité.

D – Bibliothèque

La Municipalité et l'Association Tradition et Culture se sont réunies afin de discuter des modalités de mise à disposition d'un local « Bibliothèque » dans le bâtiment de l'école du 108 Rue du Four.

Une convention sera signée entre les deux parties, une extension d'assurance devra être mise en place par l'Association Tradition et Culture. Les toilettes extérieures seront mises à disposition.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

E – Recrutement saisonnier

Un courrier de candidature a été réceptionné en Mairie pour un job d'été.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- PREVOIT l'embauche lors des congés de l'employé municipal, d'une personne ayant le permis de conduire pour l'arrosage et l'entretien des espaces verts.

Adopté à l'unanimité.

F – Compte-rendu du Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn Andlau Scheer

Un nettoyage-entretien annuel du Dachsbach et du Flussgraben avec la fauche du lit sera effectué courant de l'année par le Syndicat Mixte pour l'entretien des cours d'eau Bassin de l'Ehn Andlau Scheer.

G – Ecole de Musique d'Andlau – Demande de subvention

L'école de Musique d'Andlau a sollicité la Municipalité pour l'obtention d'une subvention.

Le Conseil Municipal,

- DECIDE de ne pas donner suite à la demande de subvention de l'Ecole de Musique d'Andlau, aucun enfant du village n'étant adhérent.

Adopté à l'unanimité.

H – Fête du sport du 21 au 23 septembre 2018

Le Conseil Départemental souhaite que toutes les associations sportives organisent des manifestations du 21 au 23 septembre 2018 pour promouvoir le sport et les futurs jeux olympiques.

I - Demande de salle pour une réunion publique pour une assurance complémentaire

Madame le Maire explique la démarche d'un conseiller en assurance en complémentaire santé pour la mise à disposition d'une salle pour une réunion publique.

Le Conseil Municipal,

- NE SOUHAITE PAS donner suite à la demande de mise à disposition.

Adopté à l'unanimité.

J – Course aux lièvres de Pâques

Cette année la course aux lièvres de Pâques organisée et financée par l'Association Tradition et Culture aura lieu au 3 Rue des Vosges. Le Conseil Municipal est invité à y assister.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28 mars 2018

-----03.2018-----

K – 11 novembre 2018 – 100^{ème} anniversaire de l’Armistice (1918)

Madame le Maire expose le souhait suite au courrier du Groupement des Installateurs d’Horlogerie d’édifices et d’équipements Campanaires de faire sonner toutes les cloches des églises le dimanche 11 novembre 2018 à 11 heures pendant 11 minutes pour fêter le 100^{ème} anniversaire de l’Armistice et en l’honneur de tous nos disparus. Madame le Pasteur avancera l’heure du culte pour permettre la sonnerie.

M – Exposition de tableaux d’Hélène De Beauvoir au Musée WURTH à Erstein

Les élèves de grande section maternelle, de CP et CE1 feront une visite guidée au Musée WURTH à Erstein pour voir l’exposition de tableaux d’Hélène De Beauvoir (habitante de Goxwiller jusqu’au 4 juillet 2001) dont certaines œuvres sont prêtées par des goxwillerois et la Commune.

Les membres du Conseil Municipal iront également voir l’exposition le 8 mai 2018.

Pour copie certifiée conforme

Le Maire :

Suzanne LOTZ